

## Bonne qualité de l'air dans le territoire en février

### Informations

• **Objectif zéro pesticide:** La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'il **ne peut plus être utilisé de produits phytopharmaceutiques** pour **l'entretien des espaces verts**, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

• **Désormais, le brûlage des déchets verts est interdit sur tout le département des Hautes-Alpes :** La réglementation relative à l'emploi du feu et la prévention des incendies est également **bonne pour la qualité de l'air**.

• **Découvrez les dernières actualités et chroniques du site internet d'Air PACA :**

**Air extérieur :** [Pollution par les particules : bilan et tendance en PACA](#), [Des pollens dans l'air](#), [L'appareil qui nous dira combien les particules sont nocives.](#), [Les pesticides disparaissent des espaces verts mais pas dans l'air](#), [Qui en fait plus pour l'air et le climat en PACA ?](#)

**Air intérieur :** [A la traque aux \(nombreux\) polluants](#), [Informez-vous sur la sensibilisation du jeune public](#), [Surveillance des établissements scolaires en 2018 : Air PACA vous aide à être prêts !](#)

• **9 plaintes odeurs** recensées en février issues majoritairement de Ventavon (Hautes-Alpes) en lien avec la décharge du Beynon.

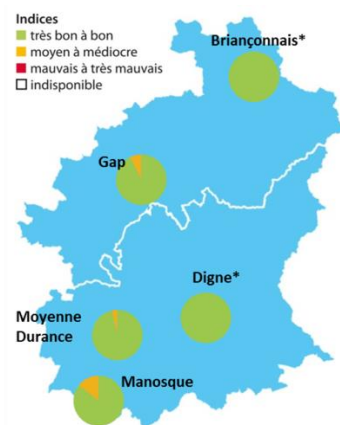
Pour enregistrer une plainte : [www.sro-paca.org](http://www.sro-paca.org) - Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application [Signalement Air](#).

### Bonne qualité de l'air mais de fréquentes gênes olfactives.

La qualité de l'air a été **majoritairement bonne** dans les territoires alpins en février avec **seulement de 1 à 4 jours d'indices moyens**.

Les niveaux en particules et en oxydes d'azote ont été modérés en février dans les principales villes de ces départements et plus faibles encore dans les zones moins peuplées.

Malgré de bons indices de qualité de l'air, de fréquentes plaintes olfactives ont été recensées dans le territoire notamment liées à la décharge de Beynon à Ventavon (05).

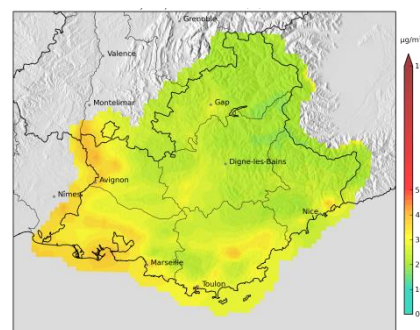


\*données issues du modèle [AIRES](#)

### Aucun épisode départemental de pollution.

Les **concentrations les plus élevées en particules PM10** ont été mesurées dans le territoire le **27 février** à Gap avec **29 µg/m<sup>3</sup>/jour**. Au même moment des teneurs plus élevées ont été observées dans le couloir du Rhône ainsi que sur la bande littorale de la région PACA sans toutefois elles aussi atteindre le seuil réglementaire journalier.

#### [Que faire lors d'un épisode de pollution ? Les bons gestes](#)



Maximum journalier en particules en suspension (PM10) le 27 février 2017

[visualisez les cartes régionales.](#)

Retrouvez les bilans mensuels dans les [publications](#) du site internet [www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).



[contact.air@airpaca.org](mailto:contact.air@airpaca.org)

[www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

**Siège social**  
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »  
13294 Marseille Cedex 06  
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

**Établissement de Martigues**  
Route de la Vierge  
13500 Martigues  
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

**Établissement de Nice**  
333, Promenade des Anglais  
06200 Nice  
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06